

Mairie de Pageas 87230

Compte rendu du Conseil Municipal du 24 mars 2017

Présents (13) : MM. Philippe DUBEAU, Bernadette LACOTE, Christian CHIROL, Roland GARNICHE, Patrick VILLENEUVE, Laure ROBIN, Emmanuel AUDONNET, Sébastien PASSELERGUE, David AUTIER, Isabelle BARJON, Jean-Claude BRET , Solange PARRY et Ludovic NOUHAILLAGUET

Excusés (1) : MM. Angéline TROCARS

Représentés (0) :

Secrétaire de séance : Mme Bernadette LACOTE

Début de la séance : 18h30

Arrivée de MM. Solange PARRY et Ludovic NOUHAILLAGUET au début du point 2 de l'ordre du jour.

1. Approbation des procès-verbaux des réunions du 9 février et 6 mars 2017

Adopté à l'unanimité.

2. Approbation du compte de gestion établi par le trésorier pour les trois budgets (Principal, assainissement et CCAS).

Comptes de gestion - 2016

Intervention de Madame Isabelle ALLONCLE (trésorière de Châlus) :

L'augmentation des dépenses et la diminution des recettes a entraîné une diminution de la capacité d'auto-financement de la commune.

Nous remarquons une augmentation du ratio remboursement par rapport à notre capacité d'auto-financement : 4.9 années contre 4.53 années en 2015.

Notre taux d'autonomie financière se situe au-delà des 1/3.

Nous notons également des difficultés pour encaisser certaines recettes (cantine, transport scolaire) : 11 000€ le 24 mars.

Il est difficile pour la trésorerie de récupérer ces dettes auprès de la CAF : une seule dette peut être prise à la fois.

Il semble probable qu'un effacement de ces dettes ait lieu pour certains contribuables.

Le produit des impôts est inférieur aux autres communes de même strate.

Comparaison de certains ratios :

- Charges : commune 658€ autres communes 729€ : résultat positif
- Charges de personnel : commune 331€ autres communes 353€ : résultat positif
- Ressources d'investissement : nous sommes en dessous des autres communes de même strate
- Encours de la dette : commune 458€ autres communes 584€

- Annuité de la dette : commune 48€autres communes 84€
- Capacité d'auto-financement net de la commune : 37 000€

Au 31/12/2016, la trésorerie de Pageas se monte à 95 000€

Le conseil approuve à l'unanimité les trois comptes de gestion (principal, assainissement et CCAS).

3. Approbation du compte administratif du budget principal, du budget d'assainissement et du CCAS.

4. Affectation des résultats du budget principal et d'assainissement

Le compte administratif retrace la situation exacte et réelle des finances de la collectivité (opérations réalisées et les restes à réaliser). Il est élaboré par l'ordonnateur de la collectivité, c'est-à-dire le Maire. Le compte administratif doit correspondre au compte de gestion, établi parallèlement par le comptable de la collectivité. Il doit être adopté par le conseil au plus tard le 30 juin suivant la clôture de l'exercice.

A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le compte administratif du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes.

Budget principal - compte administratif 2016

En 2016, en section de fonctionnement, nous avons réalisé 410 555.46€ de dépenses et 463 163.11€ de recettes ce qui nous fait en fin d'exercice un résultat de 52 607.65€ auquel il faut ajouter l'excédent dégagé en 2015 c'est-à-dire 38 371.25€ Cette année il faut également intégrer le résultat du syndicat intercommunal de voirie du bas limousin de 907.09€ et le résultat du CCAS de 3 652.16€ (dissout par délibération n°24-2016 en date du 12 juillet 2016).

Ce qui fait un résultat cumulé de 95 538.15€

En section d'investissement, nous avons effectué 85 171.90€ de dépenses et 99 099.24€ de recettes ce qui fait un résultat d'exercice excédentaire de 13 927.34€ auquel l'on rajoute le déficit de 2015 s'élevant à 44 212.97€ ce qui fait un résultat cumulé en investissement excédentaire de 1 095.98€

Le besoin de financement de la section d'investissement se monte à 26 420.02€ du fait des restes à réaliser (RAR) de l'année 2016 (RAR dépenses 53 783€ et RAR recettes 26 267€).

Nous devons obligatoirement combler le déficit d'investissement par le résultat excédentaire de la section de fonctionnement qui permet de combler le déficit d'investissement.

Monsieur le Maire propose d'affecter 26 420.02€ en section d'investissement et de reporter 69 118.13€ en section de fonctionnement.

Budget Assainissement - compte administratif 2016

En 2016, en section de fonctionnement, nous avons réalisé 2 564.07€ de dépenses et 8 006.20€ de recettes ce qui nous fait en fin d'exercice un résultat de 5 442.13€ auquel il faut ajouter l'excédent dégagé en 2015 c'est-à-dire 30 217.66€. Ce qui fait un résultat cumulé de 35 659.79€

En section d'investissement, nous avons effectué 9 597.80€ de dépenses et 11 469.54€ de recettes ce qui fait un résultat d'exercice excédentaire de 1 871.74€ auquel on rajoute l'excédent dégagé de 2015 s'élevant à 9 976.75€ ce qui fait un résultat cumulé en investissement excédentaire de 11 848.49€

Monsieur le Maire propose d'affecter 11 848.49€ en section de fonctionnement.

Budget CCAS - compte administratif 2016

En 2016, en section de fonctionnement, nous avons réalisé 587.22€ de dépenses et 3 190€ de recettes ce qui nous fait en fin d'exercice un résultat de 2 602.78€ auquel il faut ajouter l'excédent dégagé en 2015 c'est-à-dire 1 049.38€. Ce qui fait un résultat cumulé de 3 652.16€

Monsieur le Maire propose d'affecter 3 652.16€ au budget principal vu la dissolution du CCAS.

Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité :

- Les trois comptes administratifs 2016 (principal, assainissement et CCAS)
- Les affectations, pour les trois budgets, proposés par Monsieur le Maire

5. Vote des taux d'imposition 2017

Monsieur le Maire propose, après avis de la commission des finances, d'augmenter de 1% la taxe d'habitation et la taxe sur le foncier bâti et de ne pas augmenter la taxe sur le foncier non bâti.

Si nous augmentons les taux de cette manière, les taux 2017 seront les suivants :

Taxe d'habitation : 12.52%

Taxe sur le foncier bâti : 17.43%

Taxe sur le foncier non bâti : 8%

Le conseil approuve à l'unanimité ces augmentations.

6. Vote des budgets primitifs 2017 (Principal et assainissement)

Vote des subventions :

Madame Bernadette LACOTE expose les demandes de subvention 2017 effectuées par les associations de Pageas :

Le 3^{ème} âge demande la gratuité de la salle des fêtes 5 fois dans l'année

L'ACCA demande 600€

L'amicale laïque du RPI Châlus Pageas demande 250€

L'association des anciens combattants ne souhaite pas de subvention

Pageas Loisirs demande 250€

Les JMF demandent 100€

Festibogues n'a pas demandé de subvention car cette association ne fait plus aucune manifestation sur Pageas.

La quinte du Loup demande 250€

Le comité des fêtes demande 1000€

Le conseil accepte l'ensemble des demandes des associations de Pageas et attribue une subvention différente aux associations suivantes :

- L'ACCA touchera une subvention de 450€
- Le conseil versera la somme de 400€ à l'amicale laïque vu les aides importantes versées aux enfants.

Budget primitif - principal 2017

Monsieur le Maire explique que le budget principal s'équilibrera en section de fonctionnement, en dépense et en recettes, à la somme de 515 951€ et en investissement, à hauteur de 148 666€

Budget primitif - assainissement 2017

Monsieur le Maire explique que le budget assainissement s'équilibrera en section de fonctionnement, en dépense et en recettes, à la somme de 22 313€ et en investissement, à hauteur de 46 973€

Le conseil approuve à l'unanimité les deux budgets primitifs (principal et assainissement) 2017 présenté par Monsieur le Maire.

Questions diverses :

- Devenir du Mas Nadaud (propriété du Parc Naturel Périgord Limousin) : Monsieur le Maire fait un compte rendu de diverses réunions. Ce projet important devrait voir le jour s'il est approuvé par le prochain comité syndical du PNR. Une maison du châtaignier serait installée au Mas Nadaud en 3 phases.

Séance levée à 21h45